



CUGNAUX

## Modalités de facturation de l'eau et de l'assainissement !

### À Toulouse, l'eau du robinet est de bonne qualité !

UFC-Que Choisir a publié\* une carte interactive de la qualité de l'eau en France. Dans l'ensemble de la Métropole toulousaine, les indicateurs sont bons. **1 057 analyses bactériologiques ont été réalisées affichant 100 % de conformité.** Cette année encore, l'eau du robinet est conforme aux exigences de qualité en vigueur.

Les derniers résultats de la qualité de l'eau potable de votre réseau de distribution sont accessibles en un clic sur le site de l'Agence Régionale de Santé.

(Enquête publiée le 26 janvier 2017)

### Nouveau

POUR MIEUX MAÎTRISER VOS DÉPENSES,

**FAITES LE CHOIX DE LA MENSUALISATION**

EN RENVOYANT LE FORMULAIRE PRÉVU À CET EFFET OU EN CONTACTANT

TÉL. 05 36 25 20 20

[contact.eau@toulouse-metropole.fr](mailto:contact.eau@toulouse-metropole.fr)

### UNE SEULE FACTURE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT !

Afin de garantir un service public de qualité, tous les usagers de Cugnaux reçoivent désormais **une seule facture** d'eau et d'assainissement.

### QUAND VAIS-JE RECEVOIR CETTE FACTURE ?

Vous recevez votre facture en **mai**.

### SUR QUOI PORTE CETTE FACTURE ?

Cette facture comprend des montants calculés :

- **en fonction du volume d'eau réellement consommé** relevé au niveau des compteurs de distribution (Part variable),
- **en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement au réseau.** Il s'agit de l'abonnement (Part fixe).

toulouse  
métropole



CUGNAUX

### QUELLE EST LA PÉRIODE DE CONSOMMATION ?

La relève des compteurs d'eau est **annuelle**. Elle est réalisée en **février**.

La facture concerne donc la période allant de février 2016 à février 2017.

### QUELLES SONT LES MODALITÉS DE RÈGLEMENT ?

Pour régler votre facture, **tous les modes de paiement vous sont désormais proposés**. À vous de choisir celui qui vous convient le mieux !

Toutes les informations relatives aux modalités de règlement sont précisées au dos de vos factures.

### JE SOUHAITE DÉCLARER UNE ÉVOLUTION DE MA SITUATION, À QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?

Déménagement, changement de banque... Vous pouvez contacter le Service Clients de Toulouse Métropole :

**Toulouse Métropole**  
**Cycle de l'Eau - Service Clients**  
**Tél. : 05 36 25 20 20**  
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

**E-mail :**  
[contact.eau@toulouse-metropole.fr](mailto:contact.eau@toulouse-metropole.fr)

### QUI DOIS-JE CONTACTER POUR SIGNALER UN PROBLÈME TECHNIQUE ?

En cas d'urgence, si vous souhaitez nous informer d'un problème ou d'un incident **sur le réseau d'approvisionnement et de distribution d'eau** : un numéro disponible 24h/24, 7j/7 pour saisir l'exploitant : 05 61 80 09 02

En cas d'urgence, si vous souhaitez signaler un problème ou un incident **sur le réseau d'assainissement des eaux usées** (rejets accidentels, pollution, dysfonctionnement du réseau public, partie publique de votre raccordement obstruée, inondation du domaine public, chute de clefs ou d'objets de valeur dans le réseau d'égouts...) : un numéro disponible 24h/24, 7j/7 pour saisir l'exploitant : 05 61 80 09 02

Vous pouvez aussi contacter le Service Clients de Toulouse Métropole pendant ses horaires d'ouverture.



COMME DE NOMBREUX HABITANTS DE CUGNAUX, POUR RECEVOIR PAR MAIL TOUTE L'INFORMATION LOCALE DE LA MÉTROPOLE,

**INSCRIVEZ-VOUS!**  
[toulousemetropole.fr/collectivite/newsletter](http://toulousemetropole.fr/collectivite/newsletter)